

BSA | The Software Alliance : Bilan sur le piratage de logiciels en France

Internet

Post  par : JulieM

Publi e le : 28/5/2013 13:00:00

Paris/Ile-de-France est la zone g ographique hexagonale o ¹ l utilisation de logiciels pirat s est la moins r pandue (34%), au contraire des r gions Nord (39%) et Est (42%) qui d passent la moyenne nationale du taux de piratage (37%).

Tels sont les enseignements majeurs de l enqu te sur le piratage r gional publi e lors de la journ e mondiale anti-contrefa son 2013   laquelle contribue la BSA.

A l occasion de la journ e mondiale anti-contrefa son organis e aujourd hui en France par l UNIFAB (L Union des Fabricants), BSA | The Software Alliance, partenaire de cet  v nement d di  cette ann e aux logiciels (apr s une  dition 2012 consacr e aux m dicaments), divulgue les r sultats de son  tude sur le piratage r gional en France. Men e en collaboration avec IDC, l un des plus grands cabinets d analystes ind pendants au monde, l  tude mesure le taux de piratage de 6 r gions principales : Paris/Ile-de-France, le Centre, le Nord, l Est, le Sud et l Ouest. Elle r v le que le piratage de logiciels est in gal en France, avec des logiciels pirat s plus r pandus dans l Est et dans le Nord, et moins courants   Paris et en Ile-de-France. L int gralit  de l  tude peut  tre consult e sur le site Web de la BSA.



Plus de logiciels pirat s dans le Nord et l Est de la France que dans le Sud

Les nouveaux indicateurs hexagonaux fournis aujourd hui par cette  tude mettent en lumi re les contrastes r gionaux qui existent en mati re d utilisation de   logiciels sans licence conforme  , expression qui correspond   la d finition du piratage selon la BSA. Ainsi, sont consid r s de fa son  quivalente dans cette  tude le piratage intentionnel (par exemple, utiliser un logiciel acquis frauduleusement) et le piratage non intentionnel (comme le fait pour une entreprise d avoir un nombre de licences logicielles inf rieur   son nombre d utilisateurs ).

Ainsi, l  tude r v le que le piratage s av re in gal en France suivant les 6 ensembles

régionaux étudiés. Deux régions montrent un taux de piratage supérieur à la moyenne nationale de 37% ; l'Est de la France atteint ainsi 42%, 5 points au-dessus de la moyenne française, en raison d'une plus grande propension au piratage dans la sphère professionnelle. Le Nord présente quant à lui un taux de 39%, d'« une plus grande propension au piratage individuel.

Le taux de piratage de l'Ouest et du Centre de la France (tous deux 36%), du Sud (35%) et de Paris/Ile-de-France (34%) descend également au-dessous de la moyenne française. Le taux de piratage de Paris/Ile-de-France (IDF), le plus faible selon IDC, s'explique notamment par la forte concentration de nombreuses grandes entreprises et d'entités gouvernementales (administrations, ministères). Ce type de structures est en effet plus susceptible d'avoir mis en place des processus de gestion rigoureuse du parc de logiciels (et donc, des licences logicielles), y compris de bénéficier d'une véritable organisation informatique en leur sein (la DSI, Direction du Système d'Information) gérée par un directeur ou un responsable informatique.

Les autres zones géographiques bénéficient elles aussi d'un tissu entrepreneurial important, mais plutôt orienté PME/PMI, voire TPE ; ces entreprises de taille plus modeste sont souvent moins enclines à investir dans des équipes ou des outils dédiés à la gestion des actifs logiciels, et ont, par conséquent, un niveau de piratage à l'usage plus conséquent.

Un taux de piratage plus élevé en France (37%) que dans l'UE (33%)

Depuis plusieurs années, BSA | The Software Alliance mène à travers le monde la fois des actions de sensibilisation et de prévention destinées aux entreprises et aux pouvoirs publics dans le but de réduire le taux de piratage en entreprise et encourager au respect de la conformité des licences logicielles.

Comme mentionné dans le dernier état des lieux du piratage « BSA Global Software Piracy Study », mené conjointement avec IDC et rendu public l'année dernière, on constate que le taux de piratage de la France a fortement baissé, passant de 47% en 2005 à 37% en 2011. A comparer aux 32% des pays d'Europe de l'Ouest ou des 33% de l'Union Européenne ; Rappelons qu'à l'échelle mondiale, le taux de piratage s'élève à 42%.

Quel mode d'acquisition de logiciels préférentiel des particuliers ?

Pour ce qui concerne le grand public, cette étude met surtout en exergue le piratage à travers le partage en Peer to Peer ainsi que via les internautes de systèmes, qui constituent ainsi selon IDC une source majeure de piratage.

A l'échelle globale de la France, seulement 15% des personnes interrogées admettent pirater des logiciels, au moins occasionnellement. Mais comme on l'a vu précédemment, les résultats diffèrent d'une région à l'autre. Pour Paris/Ile-de-France, ce chiffre tombe à 12% ; 16% pour la région Nord ; 19% pour la région Centre ; 20% pour la région Est ; 11% pour la région Sud et 16% encore pour la région Ouest.

De la même façon, 55% des personnes interrogées déclarent ne jamais avoir fait l'acquisition d'un logiciel piraté ; Pour Paris/Ile-de-France, ils sont 67% ; 51% pour les régions Nord, Centre et Ouest ; 49% pour l'Est et 52% pour le Sud.

Dans la majorité des cas, et toutes régions confondues, les logiciels qu'utilisent les particuliers répondants ont été installés sur les machines ou bien achetés en magasin. Pour Paris/Ile-de-France, les chiffres respectifs sont 95% et 92% ; pour le Centre, 92% et 89% ; pour la région Nord, 93% et 90% ; pour la région Est, 99% et 92% ; pour la région Sud, 96% et 87% ; et enfin pour la région Ouest, 93% et 90%.

Quels enseignements vis-à-vis des entreprises ?

Le piratage de logiciels constitue une problématique significative pour les entreprises dans le sens où la non-conformité les expose à une multitude de risques juridiques, financiers, opérationnels et d'infrastructures, au-delà des risques d'image. L'utilisation de logiciels non conformes est une infraction aux droits d'utilisation, sanctionnée comme la violation des droits d'auteur ; l'entreprise condamnée doit se mettre en conformité (rachat des licences logicielles), payer des dommages et intérêts et peut voir son dirigeant exposé à des sanctions financières et pénales. Elle s'expose enfin à des menaces externes tels que virus, malwares et autres failles de sécurité associées à l'utilisation de logiciels piratés.

François Rey, Président du comité France de la BSA d'ampleur : « selon l'étude, les faits les plus courants dont les logiciels piratés peuvent se propager en entreprise sont la conséquence d'une gestion des droits d'installation non maîtrisée d'une part, et un partage des licences entre salariés qui se ferait en infraction avec le nombre de licences acquises contractuellement d'autre part. Par conséquent, il est crucial de sensibiliser les entreprises à la nécessité d'une gestion rigoureuse de leurs licences, y compris dans une optique de rationalisation et d'optimisation des portefeuilles d'actifs logiciels. »

« Le piratage de logiciels expose les entreprises à des risques financiers et d'image importants, sans compter les menaces liées à la sécurité, qui peuvent s'avérer d'autant plus pénalisantes en période de crise économique. Même si les progrès accomplis ces dernières années dans la lutte contre le piratage sont tout à fait encourageants, ces chiffres nous montrent que des différences existent en matière de piratage selon la zone géographique où vivent et travaillent les Français, et à quel point la population a encore besoin d'être informée sur les risques encourus en matière d'utilisation de logiciels illégaux », ajoute ainsi **François Rey**.

« En ces temps de crise économique, l'impact direct de la contrefaçon sur nos économies locales représente un réel manque à gagner pour l'industrie française de l'application logicielle et sur l'écosystème de PME qui l'entoure » souligne le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, **Pierre-Antoine Gailly**. « Les nombreuses PME qui vendent, installent, assurent la maintenance de ces logiciels sont confrontées tous les jours aux pratiques déloyales dues à la contrefaçon. Celle-ci génère des pertes sérieuses en termes de chiffre d'affaires, de création d'emploi, car le piratage handicape la capacité d'investissement et de créativité des éditeurs, surtout les plus petits, mais aussi de recettes fiscales, particulièrement en Île-de-France. Les techniques de piratage et la cyber criminalité sont aujourd'hui renforcées par les facilités d'accès Internet à haut débit et le développement de l'Internet mobile. Il est donc urgent d'alerter les entreprises sur les risques et dangers encourus et de leur proposer des solutions concrètes. Lutter contre la contrefaçon, c'est aussi une manière de lutter contre la crise et les pertes d'emplois. »

Cette étude sur le piratage de logiciels en France se fonde sur 3 sources : l'étude BSA Global Software Piracy Study menée conjointement par IDC et Ipsos, une enquête globale menée par Ipsos Public Affairs, et enfin, une série d'entretiens menés en 2013 avec des représentants de la base démographique française.